

Une députation du comité de surveillance de la commune de Gisors, département de l'Eure, est introduite ; l'orateur dit :

Les premières traces d'une soustraction, d'un vol fait à la République ont été dénoncées au comité de surveillance de la commune de Gisors par le citoyen Mathieu Anquetin, sergent au 3^e bataillon de l'Eure, en convalescence à Gisors. Bientôt nous sommes parvenus à connaître les principaux auteurs de ce délit ; ce sont Marie-Magdeleine Vié, ex-religieuse carmélite, et Louis-Antoine Fournier, officier de santé ; nous nous sommes assurés de leurs personnes, ils sont en état d'arrestation, et quelques soins que les ennemis de la chose publique aient pris pour soustraire à la République et à notre surveillance les objets matériels de leurs crimes, nous n'avons pas tardé à découvrir dans la maison de Fournier l'enfoncement muraille qui renfermait les superbes hochets de la superstition et du fanatisme, 25 marcs de vaisselle d'argent et 400 livres en numéraire, que nous vous apportons. Nous déposons nos procès-verbaux et les différentes pièces, au nombre de 7, qui contiennent les détails de cette découverte : nous demandons que les coupables soient punis, et que le dénonciateur soit récompensé. Tenez ferme à votre poste, citoyens représentants, et comptez sur la foi de nos serments.

Vive la République !

Le Président répond et invite la députation aux honneurs de la séance.

Sur la motion d'un membre, la Convention nationale décrète la mention honorable du zèle du comité de surveillance de Gisors ; l'insertion de l'adresse au « Bulletin » et son renvoi au comité de sûreté générale.